

COMPTRENDU DE LA SEANCE DU 07 MAI 2021

Date de la convocation
Le 30 avril 2021

Ordre du jour

- Réorganisation suite à la démission du 1er adjoint
- Réattribution des commissions
- Présentation du protocole sanitaire pour les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochain.
- Tableaux de permanences
- Questions diverses

Le Maire

L'an deux mil vingt et un, le sept mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni à la salle socio-culturelle de Le Vilhain sous la Présidence de Kamel AMARA, le Maire.

PRESENTS : Kamel AMARA, Jérôme CIVADE, Amandine COFFIN, Sabrina DUBOIS, Elisabeth FERNANDEZ, François SEVRET, Anthony VERHOEVEN et Sandrine VERMEERSCH.

ABSENTS EXCUSES : Néant

Madame Amandine COFFIN a été élue secrétaire de séance

Document déposé à la SP de Montluçon le 11/05/2021

Fixation du nombre d'adjoints suite à la démission d'un adjoint

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 2 adjoints pour 8 membres du conseil municipal.

Suite à la démission de Monsieur PERNET Michel du poste de 1er adjoint, il vous est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoints.

Il est proposé que les adjoints en poste soient décalés vers le haut du tableau, ainsi la 2^{ème} adjointe passerait 1^{ère} adjointe et la 3^{ème} adjointe passerait 2^{ème} adjointe, il ne serait donc pas utile de procéder à de nouvelles élections d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

En conclusion : Mme COFFIN Amandine devient 1^{ère} adjointe et Mme VERMEERSCH Sandrine passe 2^{ème} adjointe.

Document déposé à la SP de Montluçon le 14/05/2021

Réattribution des commissions

Suite à la démission de Mme PERNET Nicole et de M PERNET Michel

Les commissions sont réattribuées comme suit :

<u>Instances</u>	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
COMMUNAUTE COMMUNES PAYS DE TRONÇAIS	AMARA Kamel	COFFIN Amandine
SDE 03	VERMEERSCH Sandrine	COFFIN Amandine
SEA	CIVADE Jérôme SEVRET François	AMARA Kamel
SIESS CERILLY	VERMEERSCH Sandrine	FERNANDEZ Elisabeth
SICTOM CERILLY	COFFIN Amandine VERHOEVEN Anthony	CIVADE Jérôme DUBOIS Sabrina
OFFICE DE TOURISME - SENTIERS PEDESTRES	SEVRET François	VERHOEVEN Anthony
CNAS	COFFIN Amandine	
PREVENTION ROUTIERE	VERHOEVEN Anthony	SEVRET François
CENTRE SOCIAL DE MEAULNE	COFFIN Amandine	DUBOIS Sabrina
ASSOCIATION DU PAYS DE TRONCAIS	VERMEERSCH Sandrine	AMARA Kamel
COMMISSION VOIRIE	AMARA Kamel	SEVRET François VERHOEVEN Anthony
ECOLE	FERNANDEZ Elisabeth	VERMEERSCH Sandrine
COMMISSION AIDE A LA PERSONNE et CCAS	COFFIN Amandine DUBOIS Sabrina	
COMMISSION FLEURISSEMENT - DECORATIONS NOEL	COFFIN Amandine DUBOIS Sabrina FERNANDEZ Elisabeth VERMEERSCH Sandrine	
COMMISSION TRAVAUX	AMARA Kamel CIVADE Jérôme SEVRET François VERHOEVEN Anthony VERMEERSCH Sandrine	
COMMISSION COMMUNICATION	COFFIN Amandine FERNANDEZ Elisabeth VERMEERSCH Sandrine	
COMMISSION REVITALISATION DU VILLAGE	AMARA Kamel FERNANDEZ Elisabeth VERHOEVEN Anthony	
COMMISSION ATDA LOGICIELS MAIRIE / RGPD	FERNANDEZ Elisabeth VERHOEVEN Anthony	
SALLE SOCIO-CULTURELLE	DUBOIS Sabrina VERMEERSCH Sandrine	

Protocole sanitaire pour les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochain

Commission de contrôle des listes électorales : date le vendredi 28 mai à 15h30.

Mise en place de la salle Socio-culturelle pour l'organisation des 2 scrutins dans la même salle : la mise en place se fera bien en amont afin que le ménage selon le protocole sanitaire puisse être réalisé. Achat d'un isolement, en attente de livraison.

Tenue des bureaux de vote : le conseil scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin.

Le Maire peut délivrer une attestation individuelle de priorité vaccinale, les personnes devront fournir cette attestation lors de leur vaccination, ainsi que leur carte vitale et leur carte d'identité. Vaccination avant le 8 juin 2021. Chacun prend rendez-vous en signalant leur participation à une mission de service public prioritaire.

Autre possibilité : test des personnes non vaccinées RT-PCR, antigéniques ou autotests à réaliser dans les 48h précédant le scrutin. Des tests seront mis à disposition par l'Etat.

Permanences des assesseurs : Horaires d'ouverture des bureaux de vote 8h-18h

Président de bureau : Kamel AMARA

Secrétaire : Amandine COFFIN

Assesseurs de 8h à 13h : Jérôme CIVADE, Elisabeth AMARA, François SEVRET et Anthony VERHOEVEN

Assesseurs de 13h à 18h : Sabrina DUBOIS et Sandrine VERMEERSCH

Il faudra trouver des assesseurs pour compléter les permanences auprès de la population vaccinée (si possible)

QUESTIONS DIVERSES :

Document déposé à la SP de Montluçon le 14/05/2021

Devis mur et pilier cimetière : Le maire explique la nécessité d'effectuer des travaux sur le pilier d'entrée du cimetière et poursuivre la reprise du mur du cimetière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le choix s'est porté sur le devis suivant : Devis de L'entreprise **SARL BERTRAND Frères** pour 6 436,13 € HT SOIT **7 723,35 € TTC** ;

Le conseil municipal autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision ; budgété en investissement au budget 2021.

Une demande de subvention sera effectuée.

Document déposé à la SP de Montluçon le 14/05/2021

Devis SDE 03 : Le renouvellement de l'éclairage de l'église ainsi que des foyers forts puissance vont permettre de réaliser des économies et bénéficie d'une aide au financement du SDE 03 importante. Il reste à faire le choix du modèle des lanternes.

Le devis du SDE 03 pour le renouvellement éclairage de l'église pour 2241 € avec 1 793 € financé par le SDE 03 reste à charge communale **448 €**.

Le conseil municipal autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision ; budgété en fonctionnement au budget 2021.

Document déposé à la SP de Montluçon le 14/05/2021

Devis d'entretien des poteaux incendie par le SEA : Suite au rapport fourni par le SDIS des travaux d'entretien sont nécessaires sur le parc poteaux incendie. Le SEA est en charge de réaliser l'entretien des poteaux incendie, il a transmis un devis pour un montant de 816.25 € HT soit **979,50 € TTC**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision ; budgété en fonctionnement au budget 2021.

Document déposé à la SP de Montluçon le 14/05/2021

Retenue de caution M CHERASSE :

Monsieur le Maire rappelle que le logement nommé « Ecole 2 au 10 route de la Forêt », était loué par Monsieur CHERASSE Cédric du 1^{er} mars 2020 au 09 avril 2021. Lors de l'état des lieux, il a été constaté que les murs de l'ensemble du logement avait été dégradé et nécessitait des travaux, le meuble de cuisine ne tenait plus debout. La caution de 350 € ne lui sera donc pas restituée et qu'elle servira à financer une partie des réparations. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ne pas restituer la caution de 350 € à Monsieur CHERASSE Cédric.

Document déposé à la SP de Montluçon le 14/05/2021

Règlement location salle socio-culturelle : Monsieur le Maire explique que le règlement intérieur de la salle socio-culturelle approuvé par délibération N°2 en conseil municipal le 10 janvier 2018 nécessite des modifications suite à la démission de Mme Nicole PERNET. Après lecture de celui-ci, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de réactualiser le document comme suit :

Article 8 :

Contacts :

Modifier« N° téléphone de Mme Sabrina DUBOIS 06 26 74 32 88 au lieu de « Mme Nicole PERNET : 06 03 50 27 80 »

FLEURISSEMENT MUR DU PRESBYTERE : Les jardinières sont prêtes.

Le terrassement, la pose d'un lit de drainage et l'achat d'un géotextile pour l'installation des futurs bacs à fleurs seront réalisés la semaine prochaine par l'équipe municipale.

Ce nouvel aménagement permettra à la commune de compléter l'embellissement de la place de l'Eglise confortant notre demande de 1^{ère} fleur au concours régional des villages fleuris.

ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE : De nouveaux devis devraient être transmis d'ici fin mai.

MARCHE DES PRODUCTEURS 2021 : La chambre d'agriculture et des territoires par courrier nous informe de l'annulation de tous les marchés de producteurs de pays en 2021. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir une animation le vendredi 09 juillet 2021 de 18h00 à 00h00, proposition « Au rendez-vous des producteurs ».

Contactez 10 à 12 producteurs

Faire devis pour 1 ou 2 banderoles et réaliser des affiches et flyers à diffuser.

Verres réutilisables avec l'image de la commune à commander.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.

Kamel AMARA	Jérôme CIVADE	Amandine COFFIN
Sabrina DUBOIS	Elisabeth FERNANDEZ	François SEVRET
Anthony VERHOEVEN	Sandrine VERMEERSCH	

